

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 28 février 2022, 14 h.

## **RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT l'article 39 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 43, 47 et 54 al. 3 c) iv) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Procédure de renouvellement de mandat d'un cadre supérieur (à l'exception de celle d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche);

CONSIDÉRANT la résolution 2014-CA599-06.02-R6446 (9 juin 2014) relative à la nomination d'Olivier Malo à titre de vice-recteur aux ressources humaines, pour un mandat de cinq ans;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé pour l'évaluation après trois ans de mandat d'Olivier Malo, vice-recteur aux ressources humaines (2017-CA639-04.07-R6954, 12 juin 2017);

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 octobre 2017, le conseil d'administration a pris acte de la recommandation du comité d'évaluation à l'effet de confirmer Olivier Malo dans ses fonctions, en vue d'acquiescer sa permanence;

CONSIDÉRANT qu'Olivier Malo a ainsi acquis la sécurité d'emploi (et non de fonction);

CONSIDÉRANT la résolution 2019-CA659-04.02.16-R7240 (25 février 2019) relative au renouvellement de mandat d'Olivier Malo à titre de vice-recteur aux ressources humaines, pour un mandat de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 décembre 2021, Olivier Malo a informé le recteur de sa décision de solliciter un nouveau mandat;

CONSIDÉRANT que le recteur a informé, le 20 décembre 2021, les membres du conseil d'administration de cette demande de renouvellement de mandat et du fait qu'il s'est adjoint Louis Gendron et Johanne Bélisle à titre de conseillers pour la consultation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation, le recteur recommande le renouvellement de mandat d'Olivier Malo à titre de vice-recteur aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT les explications du recteur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat d'Olivier Malo à titre de vice-recteur aux ressources humaines, pour une période de cinq ans, à compter du 12 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

---

M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.